



Compte rendu de réunion de Conseil d'Administration

Lundi 20 novembre 2023 de 12 h 15 à 14 h 00



PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

Présents :

- Marie Deketelaere-Hanna
- Xavier Desjardins
- Carole Etienne
- Hadjira Farzad
- Thierry Fourez
- Fabienne Gomant
- Nathalie Guénancia
- Marie Krier
- Emmanuel Le Roch
- Pascal Madry
- Michel Pazoumian
- Emma Raudin

Excusés :

- Gilles Hittinger-Roux
- Vincent Ravat

Ordre du jour :

1) ÉCHANGES DIVERS

2) PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2024

- Bilan du programme 2023
- Thèmes d'investigation pour 2023
- Projets pour 2024, avec un point d'avancement sur le projet d'école de l'aménagement commercial

3) DÉLIBÉRATION

Fixation du montant de la cotisation IVC pour 2024.



COMPTE RENDU

Fabienne Gomant, Présidente de l'IVC, ouvre la séance, en rappelant les points à l'ordre du jour.

1) POINTS DIVERS

Sans objet

2) PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2024

Pascal Madry introduit les échanges sur le programme de travail pour 2024 à partir d'un rappel succinct des actions réalisées en 2023 :

- organisation d'un colloque national sur les entrées de ville, en partenariat avec la DGALN ;
- rapprochement avec la Fédération nationale des EPL en vue de monter un module de formation en 2024, qui pourrait se déployer dans les années suivantes sous la forme d'un cycle annuel, comme préfiguration d'une future école d'aménagement commercial ;
- organisation de dix ateliers sur les thèmes suivants :
 - o Mutations des comportements d'achat alimentaire et impact sur le commerce des villes
 - o La décarbonation du commerce
 - o Politiques nationales de revitalisation commerciale : mode d'emploi
 - o L'aménagement commercial au défi du foncier rare et cher
 - o En finir avec les idées reçues sur le commerce (et le logement)
 - o Les mutations du commerce dunkerquois
 - o Télétravail, restrictions, inflation, les nouveaux contours de la consommation
 - o Rez-de-chausser la ville : revue de stratégies et de bonnes pratiques
 - o Requalifier les zones commerciales : selon quels modèles économiques et urbains ?
 - o Le grand commerce, nouvel angle mort des politiques publiques d'attractivité territoriale ?
- prix IVC-Ladyss-HB & Associés
- conception et mise en ligne du nouveau site IVC



Les projets de formations, les thèmes d'ateliers ainsi que la politique de communication pour 2024 sont plus particulièrement débattus.

Formations 2024

Après échange, un consensus se dégage sur les points suivants :

Attendus de la formation : renforcer l'acculturation croisée entre acteurs publics et privés sur le fonctionnement et les enjeux du commerce. En particulier : améliorer la connaissance des acteurs publics sur le fonctionnement d'un commerce (concepts, conditions d'implantation et d'exploitation, valorisation...) et, inversement, améliorer la connaissance des acteurs privés du commerce sur le fonctionnement des collectivités territoriales, notamment en matière de planification urbaine (PC, PLU...).

Public cible : public professionnel de cadres dirigeants de collectivités territoriales.

Formats : master class sur les grands enjeux du commerce (en s'inspirant du format développé par exemple par Sciences Po) ; modules spécifiques pour traiter d'aspects plus techniques.

Partenariat : validation du principe d'un partenariat avec la FDEPL. Une convention doit être établie et signée début 2024 pour un lancement d'un premier module de formation au cours du premier semestre.

Thèmes d'ateliers

Actualité oblige, les ateliers IVC de 2023 ont souvent porté sur les politiques publiques (ACV II, programme de transformation des zones commerciales...) et leurs impacts sur le commerce.

Les administrateurs souhaitent pour 2024 remettre les mutations du commerce et de la consommation au cœur des discussions en atelier, pour voir ensuite comment ces mutations questionnent la manière de faire de l'aménagement commercial comme elles peuvent interroger la pertinence et la cohérence des politiques publiques.



Ces mutations pourraient être abordées sous plusieurs angles :

- évolution des comportements de consommation ;
- nouveaux modèles et nouveaux concepts commerciaux ;
- hybridation des usages de l'immobilier commercial (des RDC commerciaux aux rez-de-ville).

Communication

La visibilité de l'IVC en termes de politique de communication demeurait jusqu'à présent un point faible. Celle-ci a été améliorée en 2023 avec la mise en service d'un nouveau site plus ergonomique et une présence accrue sur les réseaux sociaux (LinkedIn en particulier).

Des points restent à parfaire dans la gestion des annonces d'évènement (à l'exemple de la présence de l'IVC dans les médias grand public radio/TV/presse).

3) Délibération : fixation du montant de la cotisation IVC pour l'année 2024

Fabienne Gomant rappelle le montant de la cotisation pour 2023, établi à 3 000 euros HT, soit 3 600 € TTC.

Les administrateurs s'accordent sur une augmentation de 5 %, afin de ne pas diminuer les capacités budgétaires de l'IVC pour 2024, compte tenu de l'inflation.

Ce montant est voté à l'unanimité.

Relevé de décision – cotisation 2024

Le montant de la cotisation IVC pour 2024 est fixé à 3 150 € HT, soit 3 780 € TTC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente de l'IVC, Fabienne Gomant, lève la séance.

Signature de la Présidente



Signature d'un Administrateur

contact@institut-ville-commerce.fr



www.institut-ville-commerce.fr

Association loi 1901, enregistrée auprès de la Préfecture de Police de Paris
sous le n° W751202473, JO du 12/12/2009 - 20090050

